



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La situation géopolitique internationale est explosive. Même si ces drames se déroulent à des milliers de kilomètres de la France, des tensions sociétales/identitaires mettent à rude épreuve le « vivre ensemble ».

« La République Française est indivisible, laïque, démocratique et sociale », elle est précieuse, et bâtie sur le respect des droits et les devoirs de chaque citoyen.

Au niveau de l'urbanisme, les administrés sont tenus à faire certaines déclarations en cas de travaux (voir document joint). Il faut savoir que depuis 2020, la commune est soumise à un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui fixe de nouvelles règles de construction et d'utilisation des sols.

D'autre part, au niveau fiscalité locale (taxe foncière), le conseil municipal a décidé de baisser les taux d'imposition communaux bâti et non bâti afin d'amoin-drir l'inflation qui impacte le budget des foyers français.

La municipalité tient à remercier nos agents municipaux pour leur engagement au quotidien afin d'assurer le service public.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Le Maire

Hugues DEMAREST



# INFOS COMMUNALES

## État civil



### Décès :



Mr BLONDEL Guy, le 18 Janvier 2023

Mme BLONDEL née MACOMBE Georgette, le 13 mars 2023

Mr DEMAREST Jacques, le 24 mars 2023

Mr BOUCHER Fabrice, le 04 août 2023

Mr SENDRON Jean-Marie, le 08 octobre 2023



**Noël**

Pour les **11 à 14 ans** une place de cinéma «cinéma Lumière Chauny » offerte par la commune sera à retirer au secrétariat le mardi 19 ou le jeudi 21 décembre 2023 de 17h30 à 19h00.



**Noël**

Pour les **3 à 10 ans** le samedi 16 décembre à partir de 14h30 à la salle des fêtes.

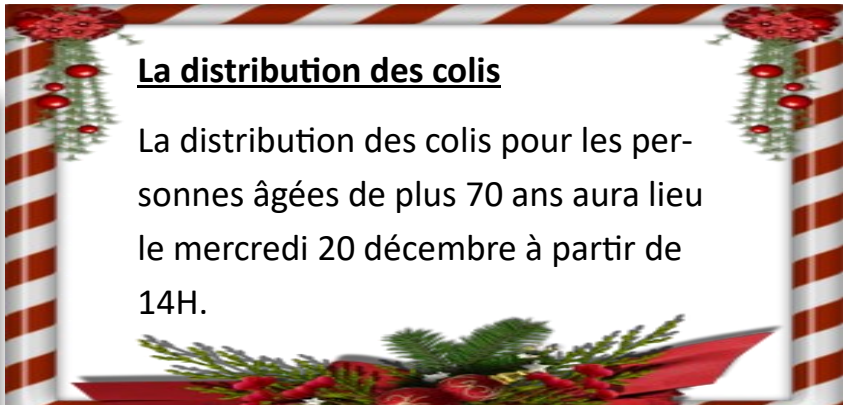
Balade en calèche avec le Père Noël et distribution de chocolats.

Vœux du Maire sous réserve de la situation sanitaire :

Samedi 8 janvier, 11 h 00, salle des fêtes

**La distribution des colis**

La distribution des colis pour les personnes âgées de plus 70 ans aura lieu le mercredi 20 décembre à partir de 14H.



# Les Guernoules

A toutes les cousettes, brodeuses et amatrices de travaux manuels, venez nombreuses partager un moment convivial à l'atelier des GUERNOULES tous les **mardis de 14h00 à 17h30 à la salle communale.**

## Rencontres conviviales

Madame Patin Rachel a le plaisir de vous inviter aux moments de rencontre et de convivialité accessibles à tous, au sein de votre Commune à partir du **jeudi 04 janvier 2024 à la Salle du Foyer à partir de 14h30.** Mise en place de nouvelles activités selon les aspirations de chacun.

### Dates prévues

Jeudi 04 janvier 2024

Jeudi 18 janvier 2024

Jeudi 01 février 2024

Jeudi 15 février 2024

Jeudi 29 février 2024

Jeudi 14 mars 2024

Jeudi 28 mars 2024

Jeudi 11 avril 2024

Jeudi 25 avril 2024

Jeudi 16 mai 2024

Jeudi 30 mai 2024

Jeudi 13 juin 2024

Jeudi 27 juin 2024

# Les Pères Noël Motards

Troisième édition  
**Les pères Noël Motards**  
**EAGLES ROAD 02**  
traverseront vos communes  
le 16 décembre 2023  
pour leur distribution annuelle de friandises  
**Rendez vous avec vos enfants**

- Montescourt-Lizerolles  
10h30-11h30
- Clastres  
11h45-12h30
- Saint Simon  
13h30-14h30
- Ollezy  
14h30-14h45
- Annois  
14h50-15h15
- Flavy le Martel  
15h20-16h15
- Jussy  
16h20-17h15

Les Pères Noël Motards défilent dans les rues de votre commune. N'hésitez pas à venir au devant des motos pour recevoir vos friandises

Ne pas jeter sur la voie publique IPNS



C'est la troisième édition !!!

Les Pères Noël Motards du club

### **EAGLES ROAD 02**

traverseront notre village le samedi 16 décembre 2023 de 14h50 à 15h15. N'hésitez pas à venir au devant des motos pour recevoir des friandises.

Venez nombreux car il y a également ce jour là la balade en calèche avec le père Noël.

# CCAS d'Annois

Centre communal d'action sociale

Chaque membre est à votre écoute si vous rencontrez un problème particulier, suite à la crise sanitaire ou autre ( isolement, problème financier ...)

## Voici la liste des membres :

- Mme Blondeaux Françoise ( 11, rue du château )
- Mme Demarest Marie ( 7, rue de Flavy)
- Mme Goudeaux Véronique ( 2, rue de la Fontaine )
- Mme Gruny Michèle ( 8, rue de Cugny )
- Mme Liénard Isabelle ( 14, rue du château )
- Mme Patin Rachelle ( 8, rue de la Marlière)
- Mr Ténot Fabrice ( 10, bis rue de Cugny )
- Mme Vatin Léone ( 3 , rue de la Mairie )

## Repas des anciens :

Le CCAS envisage d'organiser un repas en 2024.



## Colis pour les aînés :

Offerts par le CCAS aux personnes de plus de 70 ans, il sera distribué le 20 décembre à partir de 14H.

## Les colis Valor

**VALOR**, association type loi juillet 1901, dont le siège se situe à Seraucourt le Grand, a pour objet d'apporter une aide alimentaire par l'intermédiaire des CCAS ou mairies aux administrés qui en ont besoin.

Cette distribution a lieu le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de janvier à novembre (sauf août) et le 3<sup>ème</sup> mercredi de décembre .

Le plafond de ressources au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est le suivant :

Nbre de personnes	1	2	3	4	5	6	7
Montant	600 €	745 €	1060 €	1380 €	1660 €	1920 €	2150 €

Les revenus pris en compte sont les salaires, les retraites et complémentaires, pensions-invalidité, indemnités journalières, assedic, rsa, prime d'activité, prestations familiales, apl, allocation logement... auxquels on retire les charges du foyer ( loyer, et forfait autres charges de 80 € ). Une aide ponctuelle peut être mise en place ( attente retraite, RSA, assedic..)

Le demandeur doit s'adresser à la mairie de sa commune pour établir un dossier.

## **PASS Permis**

Les 3 candidats ayant opté pour Le Permis Pass Citoyens 2023 associé à CAP JEUNES ont bénéficié d'une expérience professionnelle positive et d'une aide financière pour le passage de leur permis de conduire.



Monsieur le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S annonce aux Membres du CCAS le renouvellement de l'action pour l'année 2023.

(informations page suivante)

# PASS PERMIS CITOYEN



## LA MUNICIPALITE D'ANNOIS



### PRINCIPE DE GENERALITE

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour les jeunes.

Afin de faciliter leur autonomie, la Municipalité d'Annois met en place un dispositif « PASS PERMIS CITOYEN » destiné aux jeunes du village qui souhaitent obtenir leur permis B.

Ce dispositif a pour objectif de promouvoir l'action citoyenne auprès de notre jeune population. L'action citoyenne menée permettra de financer une partie du permis de conduire à la hauteur de 300 € en contrepartie d'un engagement citoyen auprès des services de la Municipalité de 35 Heures (travaux paysagers, entretien des caniveaux, peintures, entretien cimetière et autres missions d'intérêts citoyens...). **Ce dispositif s'inscrit en complémentarité de celui du Conseil Départemental « CAP JEUNES »** qui co-finance cette mission à hauteur de 100 € pour ces mêmes 35 H.

**Il est donc proposé aux jeunes qui s'inscrivent au PASS PERMIS CITOYEN de solliciter l'aide du Conseil départemental en parallèle** (voir site [www.aisne.com](http://www.aisne.com)).

**Cette action organisée par le CCAS de la Commune d'Annois** sera limitée à l'octroi de **3 PASS PERMIS CITOYEN** pour l'année 2023.

En fonction des candidatures déposées, une commission déterminera les dossiers retenus.

### Constitution des dossiers :

Être âgé de 16 à 22 ans

Habiter à ANNOIS

Passer son permis B pour la première fois

Être inscrit ou s'inscrire à l'auto-école Montescourtoise GOLOTVINE

Être titulaire ou non du code (conduite accompagnée)

Être scolarisé ou non

### Conditions d'attribution :

Le bénéficiaire s'engage à affectuer une mission d'intérêt volontaire au service de la Mairie d'Annois d'une durée de 35 heures sur 1 semaine pendant la période estivale du mois de juillet ou de vacances.

La période précise sera déterminée en amont avec le bénéficiaire, ainsi que le service d'accueil, le lieu, les horaires et le type de mission qui lui sera confié.

Une convention d'engagement tripartite sera signée entre le bénéficiaire, le CCAS de la Commune d'Annois et l'auto-école Montescourtoise pour officialiser la démarche de part et d'autre. Cette valorisation ne sera attribuée qu'une seule fois au bénéficiaire.

**[DEPOT DES CANDIDATURES EN MAIRIE JUSQU'AU 15 FEVRIER 2024](#)**

# Cap'Jeunes à Annois : le Pass Permis Citoyen en 2023

**Manon, Lucas et Louélia** ont mené à bien leurs missions dans notre commune.

Chacun a travaillé consciencieusement une semaine pleine pendant leurs vacances scolaires.

Les habitants de notre village ont apprécié voir s'activer nos trois jeunes pour le bien commun.

En avril : - Fleurissement d'un nouveau parterre. - Désherbage autour de l'église.

- Brosser et lasser les assises des bancs autour de l'église.

- Désherbage des allées du cimetière.

- Nettoyer le village.



En juillet : - Couper les roses fanées. - Désherber les allées du cimetière.

- Brosser, nettoyer et peindre la statue de la Vierge.

- Nettoyer le village.

- Désherber des parterres fleuris.

- Brosser, nettoyer et peindre le calvaire du cimetière.

- Désherber des rosiers.

- Nettoyer l'intérieur de la chapelle au cimetière.

- Nettoyer et peindre les supports béton des bancs autour de l'église.

***Pour info*** : Les volontaires pour 2024 sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

*Cécile se fera une joie de vous accueillir et de vous expliquer la démarche à suivre.*

# Infos pratiques



France Services  
Proche de vous au quotidien

Carte nationalité d'identité / Passeport

RÉGION HAUTS DE FRANCE

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

SAINT-SIMON

**Vous pouvez dès maintenant effectuer votre demande de Carte d'identité et votre Passeport dans la Maison France Services à Saint-Simon.**

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 03 23 65 70 54 pour obtenir votre rendez-vous.



## Accompagnement dans divers domaines :

- L'emploi
- La santé
- La retraite
- Le logement
- Le transport
- La famille
- Les finances
- L'accès au droit

Maison France Services  
Place du Général de Gaulle 02640 ST-SIMON  
03.23.65.70.54 / [rpsaintsimon02@orange.fr](mailto:rpsaintsimon02@orange.fr)

Horaires d'ouverture :  
Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h  
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Commune ▾

Vie municipale ▾

Vie pratique ▾

Tarifs municipaux ▾

Annois au fil du temps ▾



Contacts

Agenda

Comptes rendus conseils municipaux

Sur le site de la commune d'Annois, vous pouvez retrouver les comptes-rendus des conseils municipaux et d'autre infos. Pour cela rendez vous à :

<https://annois.fr/>



## Annois - 02480

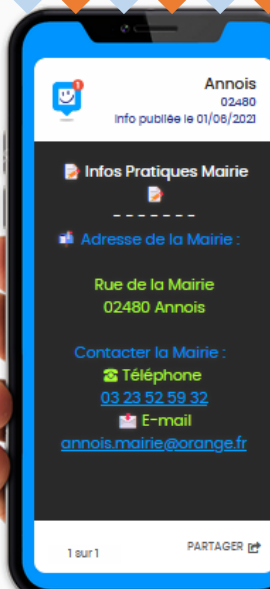
La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.



Rue de la Mairie  
02480 Annois

03 23 52 59 32

[annois.mairie@orange.fr](mailto:annois.mairie@orange.fr)



Pour connaître les informations en temps réel dans notre commune, téléchargez l'application « PanneauPocket » sur votre smartphone, recherchez Annois et mettez le comme favori.

Dans cette application vous pourrez également trouver les infos de la gendarmerie de Saint Quentin.

Vous pourrez également consulter l'actualité d'autres communes autour d'Annois.

# La vie dans la commune

**Nettoyage des trottoirs** : L'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires ne nous permet plus d'entretenir de manière efficace les nombreux kilomètres de trottoirs .

Dans l'intérêt de chacun et afin de préserver la propreté et l'esthétique de notre village, il est rappelé que : « **tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement aménagé ou du trottoir devant la propriété qu'il occupe, jusqu'au filet d'eau inclus** »

## BRUITS de voisinage



Respect  
et tolérance, apprenons  
à bien vivre ensemble.

**Article 1er** : Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

**Article 7** : Les occupants de locaux, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que **le voisinage ne soit pas troublé** par les bruits émanant de ces lieux tels que ceux provenant **d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers** ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces lieux.

**Article 8** : Les travaux **de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

**Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h**

## Recherche d'ombre à tout prix !

Par un bel après-midi estival, toute une farandole de gilets jaunes traversent notre village, chevauchant des vélos tout terrain. « Massy (91) - Bruxelles » *en 1 semaine !* « Ouf ! Voici l'endroit tant attendu : la place Guinoiseaux à Annois ! » lance l'un des organisateurs.

Cette pause ombragée permet à chacun et à chacune de reprendre des forces, et offre aussi la possibilité à tous de se restaurer. Chacun s'exprime sur cette étape : Compiègne - Saint-Quentin.

« *On est au calme ici, ça change de chez nous !* » confient plusieurs participants.

« *On a eu chaud sur tout le parcours !* » soufflent les cyclistes en chœur.

« *Ah de l'ombre, ça fait du bien...* » soupire une cycliste. [...]

Tout est agréable, tout est vert, tout est doux à leurs yeux.

Notre espace verdoyant fut repéré en amont par les organisateurs de ce périple sportif, éducatif, ...

En effet les organisateurs de ce défi-humain avaient posé un jalon à Annois, pour ravir ces jeunes de 18 à 24 ans, à la recherche d'un autre horizon, d'un second souffle...

Chacun a bien apprécié cette pause sur la place arborée du village, certains se sont étirés sur les bancs, ...c'est sûr, c'est autre chose que leur quotidien à Massy, ville d'Essonne (91).

Différent, mais par les fortes chaleurs, nous sommes tous à la recherche d'ombre rafraîchissante.





# Pourquoi faut-il une autorisation pour mes travaux ?



## AVANT PROPOS

Mesdames et messieurs les maires du département de l'Aisne,

La réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à une autorisation constitue une infraction au code de l'urbanisme, pouvant faire l'objet de poursuites judiciaires.

En tant qu'acteur de terrain, vous devez sensibiliser vos administrés des conséquences de la violation de la loi et démontrer une équité de traitement des citoyens. De plus, la réalisation de travaux illicites prive votre commune de recettes fiscales.

Vous devez intervenir dès que vous avez connaissance d'une infraction ; ce qui permettra de faire régulariser, au plus vite, certaines situations et éviter des conséquences plus lourdes.

Toute violation de la règle de droit qui constitue une infraction aux règles d'urbanisme est une infraction pénale.

Il vous appartient, en qualité d'officier de police judiciaire, de faire respecter la réglementation sur votre territoire, de préserver les zones naturelles, les éléments architecturaux ou les paysages et de sanctionner les projets pouvant impacter la sécurité publique (zones à risques, défense incendie...).

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a refondu le droit de visite et la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique a doté les autorités administratives de pouvoirs de mise en demeure, d'astreinte, et de consignation permettant de faire cesser les constructions illégales.

Afin de vous aider à exercer votre pouvoir de police, la direction départementale des territoires de l'Aisne a rédigé un guide, accompagné de documents de référence, permettant de répondre à vos principales interrogations sur ce sujet.

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et vous apporter un appui technique et juridique.

Bonne lecture.

Thomas Campeaux  
Préfet de l'Aisne



# Quelles autorisations, pour quels travaux ?



## TOIT

### Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

### Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

## PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

## FAÇADE, RAVALEMENT :

DP

## CREATION FENÊTRE

DP

## GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

## MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : DP
- > 40 m<sup>2</sup> : PC

## PORTAIL

DP

## CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

# Commémorations du 08 mai et du 11 novembre 2023

Discours officiel du 11 novembre lu par Monsieur le Maire puis dépôt de gerbe.

Énumération par Monsieur le Maire du nom des anciens combattants d'Annois de la guerre 14-18, morts pour la France et des civils morts en déportation puis un hommage est rendu au cimetière d'Annois sur les tombes des anciens combattants.



## Fête de 14 juillet 2023

Cette année encore nous avons pu fêter le 14 juillet. C'est dans un climat de convivialité et sous un soleil magnifique que nous nous sommes retrouvés autour d'un buffet froid avec une ambiance musicale et, pour finir en apothéose, avec des jeux toujours très prisés.



**C'est toujours un ravissement de recevoir des plantations.**



De nouveaux dons fleuris agrémentent déjà quelques espaces communaux.

Merci de participer à étoffer le fleurissement de notre village.

**Production légumière toujours présente en nombre;** même si c'est moins gros.

La production, cette année, fut plus capricieuse avec des légumes plus petits.

Mais Jean-Marc avait prévu cette possibilité. Il a donc préparé en amont de nouvelles zones

de maraîchage. Au final, la commune a réussi à proposer divers goûts à quelques tables.

Les amateurs de courgettes, de butternuts, de potirons, d'artichauts, de concombres, de rhubarbe...

offrent en échange leur sourire qui apporte un sentiment de satisfaction à tous ceux qui s'engagent

dans cette expérience simple mais si fédératrice, surtout en ces périodes particulières.

C'est vrai qu'en cette saison automnale, une bonne soupe au potiron réchauffe les cœurs.

Bon appétit ! Bonne dégustation !



## La fiscalité à Annois en 2023, explications...

### Comment est calculée votre taxe foncière ?

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière comprend une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode avec un taux spécifique.

### La base imposable ?

Elle dépend d'une valeur référence de votre bien, qui peut varier si votre bien a fait l'objet de travaux importants par exemple.

Elle est revalorisée par l'état automatiquement chaque année pour toutes les communes (+7.1 % en 2023) afin de tenir compte de l'inflation.

Elle tient compte des abattements et exonérations prévus par la loi.

A Annois, pour l'année fiscale 2023 le Conseil Municipal a décidé :

de **ne pas augmenter** les taux d'imposition communaux (et ce depuis le début du mandat)

de **baisser les taux d'imposition** de 46.78 % à 43.25 % afin « d'effacer » la hausse de 7.1 % liée à l'inflation imposée par l'état. ( feuille d'impôt, colonne commune taux 2022 et 2023).

### Malgré tout ma taxe foncière a augmenté ?

La commune ne peut pas agir sur les colonnes « intercommunalité » et « taxes ordures ménagères » qui sont de la compétence de l'Agglo du St Quentinnois.

Le Conseil Communautaire de l'agglo a décidé d'appliquer les 7.1 % ainsi qu'augmenter le taux des ordures ménagères (+1.14 %).

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse

Taxes foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	46,78 %	%	5,00 %	%	11,81 %	%	
Taux 2023	43,25 %	%	5,00 %	%	12,95 %	%	
Adresse							
Base	1822		1822		1822		
Cotisation	788		91		236		1115
Cotisation lissée							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Cotisation 2022	796		85		201		
Cotisation 2023	788		91		236		1115
Variation	-1,01 %	%	+7,06 %	%	+17,41 %	%	

Commune

Agglo

ordures ménagères



### Les conséquences budgétaires pour la commune ?

Cette décision du Conseil Municipal entraîne l'absence d'une recette fiscale communale d'environ 10 000 € qui se retrouve donc dans la poche des administrés propriétaires car ils ne paieront pas cette augmentation d'impôts supplémentaire (+7.1 %). Annois fait partie des 1.3 % des communes au niveau national qui ont baissé leur taux de taxe foncière entre 2022 et 2023.

## Concernant les logements locatifs communaux :

La commune possède 4 logements locatifs.

Dans un contexte économique inflationniste et afin de préserver le pouvoir d'achat, Il a été décidé de ne pas appliquer pour la 2ème année consécutive de façon exceptionnelle l'augmentation des loyers par application de l'Indice de Référence des Loyers. (2ème trimestre 2023 , + 3.5 %).

Ces mesures prises par la municipalité nous obligent à une gestion budgétaire encore plus rigoureuse.

## La Commune a procédé à la vente de 2 lots de parcelles de peupliers arrivés à maturité.

Pour un montant total de 9 396 €

A cela il convient de déduire la replantation d'environ 170 plants, pour un montant total de 2 023 €

Soit une recette nette de 7 373 €

**Le PEUPLIER... LE PLUS FAMEUX DES EMBALLAGES... une foule d'usages**

**UN JOUR, CE PEUPLIER SE TRANSFORMERA**

**BOIS D'ŒUVRE** (Sciage, Dérivés)

**BOIS INDUSTRIE** (Panneaux de particules, Laminés, Contreplaqués)

**BOIS ÉNERGIE** (Paille, Cosmétique, Papier, Litière)

**Produits dérivés :** PAILLAGE, COSMÉTOLOGIE..., PRODUCTION D'ÉNERGIE, PANNEAUX DE PARTICULES, PAPIER, LAMBRIS, AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS, LITIÈRE, PALETTES, CONSTRUCTION, CONTREPLAQUÉS, EMBALLAGES LÉGERS EN BOIS.

**Processus :** Plantation, Entretien, Croissance, Récolte.

**Plantation :** HIVER : MISES EN TERRE À INTERVALLES RÉGULIERS POUR QUE CHAQUE ARBRE PUISSE SE DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT.

**Entretien :** ELAGAGE ET TAILLE DE FORMATION : CES OPÉRATIONS VISENT À OBTENIR UN BOIS DE QUALITÉ DÉPOURVU DE NŒUDS ET DE FOURCHES.

**Croissance :** MATURITÉ À 18 ANS : LE PEUPLIER FOURNIT UNE RESSOURCE EN BOIS RAPIDEMENT MOBILISABLE : 18 ANS EN MOYENNE, ET VALORISÉE EN ENTIER GRÂCE À DES TECHNOLOGIES PERFORMANTES ET INNOVANTES.

**Récolte :** MATÉRIAUX BIOSOURCÉS : LA MATIÈRE PREMIÈRE OBTENUE EST VALORISÉE DANS DE TRÈS NOMBREUX USAGES, PRINCIPALEMENT LES EMBALLAGES BOIS, LE CONTREPLAQUÉ, LES SCIAGES.

**UNE CROISSANCE ET UN RENOUVELLEMENT RAPIDES pour un matériau durable adapté aux besoins actuels comme aux défis de demain.**

**Le Saviez-Vous ?** Les racines du peuplier favorisent l'épuration des eaux et stockent du carbone.

**14 tonnes de CO<sub>2</sub>/an** sont captés par seulement 1 hectare de peupliers.

**24.000 EMPLOIS** locaux directs et indirects.

**Avec le soutien de** FRANCE Bois Forêt INTERPROFESSION NATIONALE

Pour en savoir plus scannez ce flashcode

franceboisforest.fr

bois-de-france

PEFC

Peupliers de France

Peupliers de France

## Pour quelles raisons la municipalité a acheté 2 marais ?

La Commune est propriétaire d'une parcelle (ZC 50) de marais avec plan d'eau de 9,28 ha dit « le Cugnot ». Cette parcelle est louée en bail de chasse et pêche à une personne du village.

La problématique : voir plan

Les parcelles ZC 51 (1470 m<sup>2</sup>) et 52 (860 m<sup>2</sup>) sont enclavées.

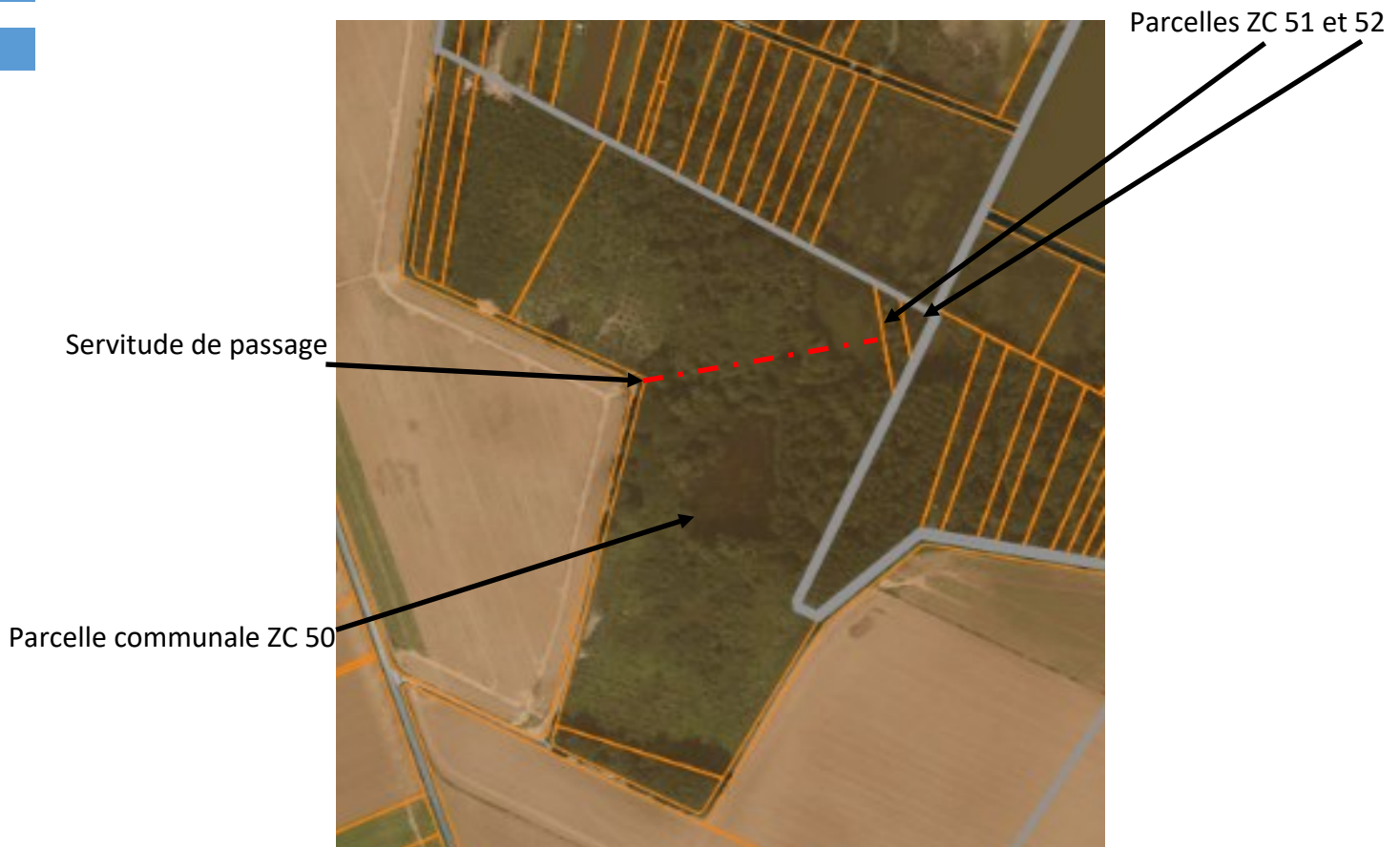
Les propriétaires de ces parcelles ont un droit de passage (servitude) sur la parcelle de la commune (ZC 50).

Les passages intempestifs des propriétaires perturbent les chasses dans ce marais et aggravent les risques d'accidents de chasse.

Cette situation a donné lieu à de nombreux litiges (expertises, tribunaux) depuis 50 ans.

La Commune a décidé d'acquérir ces 2 parcelles afin

- de mettre un terme aux contentieux actuels et à venir.
- de permettre la jouissance paisible des lieux par les locataires chasseurs.
- de revaloriser la valeur patrimoniale de ce marais qui n'est désormais plus grevé d'une servitude de passage.



# A quoi servent mes impôts ?

## Bâtiments communaux :

- Réfection du patrimoine religieux communal : Oratoire de la Vierge, Chapelle de Mme Belancourt (Bienfaitrice de la commune) et calvaire du cimetière : remise en état et peintures (Pass permis citoyen).
- Portail du cimetière : peintures (Pass permis citoyen)
- Aménagement intérieur du nouveau bâtiment technique par notre agent (sol, isolation)

## Réseaux/voirie :

- Réception des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase d'enfouissement des réseaux (350 m, rue de Flavy). Installation des candélabres avec éclairage LED.

## Embellissement/agrément :

- Création d'un massif floral par notre agent technique rue de la mairie.
- Automatisation de la cloche de l'église St Martin

## Marais :

- Abattage d'environ 3 ha de peupleraie et replantation.
- Achat de 2 marais contigus au marais communal du Cugnot.



Merci à **Mr Frédéric BIBAUT** qui a adapté les supports permettant d'installer de nouveaux drapeaux anti enroulement plus résistants aux intempéries.



## Du côté de l'école en 2023...

Durant l'année 2023, les élèves de l'école du Centre et Paradis ont participé à différents projets et sorties visant à favoriser les apprentissages et permettre une ouverture culturelle et sociale. Voici quelques photos qui en témoignent..

### La galette des rois



Ici dans la classe de Mme Massias, en TPS - PS, Sacha et Julian ont eu la fève.



A l'école Paradis, dégustation de la galette des rois aussi... (ici les CE1-CE2 de Mme Liénard et Mme Montay)

### Le carnaval chez les TPS-PS



Préparation de crêpes pour toute l'école avec l'aide des parents, Emile, Julian, Raphaël et Eyden étaient costumés.

## Quelques-unes des sorties pédagogiques de fin d'année

Au zoo d'Amiens avec les TPS-PS et les CP



Au château de Compiègne pour les CE1-CE2

(Visite et atelier)



La classe de mer des CM1-CM2 à Larmor Plage

Classes de CM1 (Mme Clotte et M Lépine)

Et de CM2 (Mme Leloire)



## Kermesse de fin d'année scolaire



Les CM1-CM2



Les TPS-PS

## Un début d'année scolaire très enrichissant...

Invitation à la cueillette d'haricots verts dans le champ de Mr Damien VAN ISACKER avec explications pédagogiques du propriétaire.



Plantation de bulbes de jacinthes par les CE1-CE2 (classes de Mesdames Montay et Liénard)



Visite des GS et CP à la maison de retraite pour une après-midi crêpes et jeux de société (classe de Mme Gilain)

## Promenade hebdomadaire des MS-GS dans le village

Les élèves Mme Longuet sortent les lundis matin de septembre à octobre et apprennent ainsi à

mieux s'orienter dans le village, repérer et nommer les arbres (pommiers, noisetiers, noyers,...), les

commerces...

**TRES IMPORTANT !!! Ils sont passées par la poste déposer leur lettre au Père Noël**



# Infos

«Rien ne se perd,... tout se transforme.»

- Même nos vieux stylos usagés... ?
- Assurément, ils prendront de la valeur.
- Alors, Nolwenn, comment faire ?

## Présédys à Annois.

Aujourd'hui on estime qu'en France que 6 à 8% de la population est atteinte de trouble dys.

Dans une classe, 4 à 5% des élèves sont atteints de dyslexie, soit 2 élèves sur 35 environ.

Mais alors qu'est-ce qu'un **trouble dys** ?

C'est un handicap qui ne se soigne pas, avec lequel on doit apprendre à vivre.

C'est un dysfonctionnement qui peut aussi bien toucher le langage, l'écriture, le calcul, les gestes ou encore l'attention.

Bien que l'école s'adapte peu à peu aux **dys**, les progrès sont encore insuffisants pour garantir une scolarité véritablement adaptée aux enfants atteints de troubles dys.

Je m'appelle Nolwenn, j'ai 20 ans, je suis actuellement en licence 2 de lettres pour devenir professeure des écoles, et comme 6 à 8% des français, je suis moi aussi atteinte de trouble **dys**. La cause des dys me tenant vraiment à cœur, j'ai décidé de rejoindre **Présédys**.

**Présédys** est une association qui aide les **dys**. Comment nous y prenons nous ?

Nous disposons des boîtes en carton dans les mairies, les magasins, les lieux fortement fréquentés (*vous trouverez notre jolie boîte à la mairie!*).

Nous invitons ceux qui le souhaitent à venir déposer des stylos, crayons, marqueurs, fluos, critériums, souris et blancs correcteurs usagés !

Ces affaires usagées sont ensuite recyclées, grâce à cela, nous pouvons aider à financer des scanners pour les enfants dys.

En effet, un enfant dyslexique rencontre des difficultés au niveau de la prise de notes.

L'enfant dys se heurte de fait à une double difficulté : Ecouter le professeur et écrire.

Le scanner apparaît alors comme une solution facile pour scanner les documents de ses camarades de classe en fin de cours.

Ainsi l'enfant **dys** aura l'ensemble de la leçon et pourra la consulter à la maison.

**Venez en mairie déposer vos affaires scolaires usagées !!**

<https://presedys.wordpress.com>



## Petit moment d'Histoire : les cloches, une voix du village.

Lors du concile de **817**, il fut décidé que chaque église paroissiale devait être munie d'au moins deux cloches.

Les clochers sont donc, dès le Moyen Age, garnis de cloches qui étaient sonnées manuellement. Non seulement l'appel à la prière résonne, mais, on sait aussi à quel moment il faut rentrer des champs. Les cloches annoncent aussi les décès dans le village (le glas) ou l'alerte en cas de danger (le tocsin).

A partir de Louis XI ( roi de France de **1461** à **1483** ), l'angélus sera sonné trois fois par jour : 7 h / midi / 19 h . C'est ainsi que le clocher trouve sa raison : la caisse de résonance des cloches amplifie leur tintement à porter le plus loin possible vers les extrémités du village et jusqu'aux écarts.

En **1793**, la Convention décida de ne laisser qu'une seule cloche par clocher et de détruire toutes les autres pour récupérer le métal. Environ 100 000 cloches furent refondues.



C'est à la cloche d'annoncer les événements concernant la communauté, qu'ils soient civils ou religieux. Les sonneries (des fermes, des écoles, des gares, des usines, ...) rythmaient le quotidien.

Les sonneries font toujours un peu partie de notre paysage sonore. Ces sonneries, sonorités d'un autre temps, sont toujours écoutées et appréciées, même si nos habitudes, notre environnement et notre sensibilité se sont énormément modifiés. Elles témoignent d'un autre rapport au monde, d'une autre manière de s'inscrire dans le temps et dans l'espace.

**Le clocher, par sa façon de rythmer le temps, a une présence forte dans la vie d'une commune dont il est souvent le symbole et l'emblème. Le clocher est souvent le premier élément qu'on aperçoit, non sans émotion, lorsqu'on retourne au pays après une longue absence. Il n'est donc pas étonnant que l'on parle d'esprit de clocher pour définir l'affection, parfois un peu exclusive, portée à son village.**

## Homage de Monsieur le Maire à Jean Marie Sendron adjoint au maire ...

Jean Marie a été très impliqué dans la vie associative et municipale. En effet au milieu des années 90, il a participé avec sa femme Catherine à la création du comité des fêtes d'Annois dit les « Guernouleux » autrement dit les grenouilles sobriquet que portaient les gens d'Annois, il y a bien longtemps.

Plus récemment, il a contribué au développement de la Boule Flavienne et assuré la présidence de l'association pendant de longues années. Enfin, en 2008 il devient conseiller municipal sous le mandat de Mr Richard TELATYNSKI et Adjoint au Maire en 2014 jusqu'à son décès.



Jean Marie était un gars d'ici, un gars du terroir comme on dit.

En effet lorsqu'il était employé à Sébastopol, aujourd'hui Softal, il passait ses congés et ses temps libre à travailler en ferme. Il a travaillé chez Mr Jean Mennechet, chez Hubert et Samuel Deligny : « quand j'étais gamin, impressionné, je voyais passer ces magnifiques chariots de paille et de foin qui traversaient le village tout en haut desquels se trouvait Jean Marie. »

Il faisait la moisson et les déchaumages chez Mr Paul Eechkout et plus récemment le triage des pommes de terre chez Mr Jérôme Eechkout...

Une fois je moissonnais route de St Simon, je le vois se garer le long du champ et rester dans sa voiture.

Je descends et me rapproche de lui pensant qu'en tant qu' Adjoint au maire, il avait un renseignement ou une information à me demander. Pas du tout, il adorait observer les machines agricoles en évolution dans les champs !

J'ai alors compris sa passion pour l'agriculture.

Il a mené ses engagements jusqu'au bout de ses forces, malgré cette satanée maladie qui vous sappe physiquement et moralement.

Alors aujourd'hui, Jean Marie après cette vie bien remplie, repose en paix ici dans le cimetière d'Annois, pratiquement au milieu des champs que tu as tant parcourus...

Je vous remercie

Hugues DEMAREST, Maire de Annois

Le 13 octobre 2023

## ... Mais aussi à M Guy Blondel

Mr Guy Blondel a été Conseiller Municipal de 1995 à 2014, Trésorier de l'Union nationale des Combattants d'Annois et également facteur du village pendant de nombreuses années. Chacun se souviendra de sa bonne humeur et de son sourire.

Hugues DEMAREST, Maire de Annois

# Une année de festivités



NOËL DES ENFANTS 18/12/2023



VŒUX DU MAIRE  
07/01/2023



REPAS DES AINÉS  
26/03/2023



14 JUILLET 2023



BEAUJOLAIS NOUVEAU  
17/11/2023  
ET MARCHÉ DU 19/11/2023



# Et si on remontait un peu le temps ...

En 1971, une jeune institutrice prenait son poste à l'école d'Annois. Madame Dessaint allait devenir l'âme de cette école pendant plus de trente ans. On en profite pour fouiller dans ses archives et pour ressortir la première photo de classe disponible à cette époque : c'est l'année scolaire 1975-1976. Vous reconnaitrez-vous ?



Madame  
Dessaint

Marielle  
Mégret

Valérie  
Mennechet

Sylvie  
Mennechet

Pascale  
Mennechet

Bérendère  
Censier

Christelle  
Goût

Christine  
Goût

Philippe  
Goût

Dominique  
Moine

Laurent  
Laglenne

Pascal  
Laglenne

David  
Brunel

Séverine  
Brunel

André  
Villin

Da Costa

Christelle  
Mégret

Cécile  
Debroy

Sandrine  
Blondeaux

Jérôme  
Eeckhout

?

Marie  
Alice

Crételle

Fabienne  
Bibaut

Monique  
Villin



# Comité des fêtes

Chers habitants d'Annois,

Aujourd'hui, je suis ravi de vous parler d'une initiative de quelques habitants qui souhaitent créer de nouveau un comité des fêtes dans notre village.

L'objectif est simple : créer des moments spéciaux qui rassemblent notre communauté. Nous croyons en la puissance des célébrations pour renforcer nos liens et rendre nos journées plus joyeuses.

Chacun de nous a quelque chose à apporter, et c'est ensemble que nous allons façonner ce comité des fêtes car nous avons l'occasion de créer des souvenirs mémorables.

Rejoignez-nous dans cette aventure. Partagez vos idées, apportez votre énergie. Ensemble, faisons de notre village un endroit où il est très agréable de vivre

Merci à tous pour votre futur engagement si vous le souhaitez et une réunion d'explication aura lieu très prochainement.

Merci !

Hervé Legrain



**Nom :**

**Prénom :**

**n° de telephone (facultatif) :**

**J'aimerais beaucoup participer à cette aventure et voici mes idées :**

**J'aimerais beaucoup participer à cette aventure même si je n'ai pas encore d'idée.**